

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)

31 mars 2023 - 19H00

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 22 Mars 2023 Date de la séance : 31 Mars 2023

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23 Absents avec procuration : 5

Absente excusée: 1

Présents: M. Guy GORBINET, Maire,

Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD Adjoints,

M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué) (à partir du point 2-1), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Christine NOURRISSON, M. Marc REYROLLE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. Philippe PINTON, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- M. Albert LUCHINO à Mme Brigitte ISARD (jusqu'au point 1-2),
- M. Eric CHEVALEYRE à M. Marc CUSSAC,
- Mme Charlotte VALLADIER à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER,
- Mme Justine IMBERT à Mme Françoise PONSONNAILLE,
- M. David BOST à Mme Véronique FAUCHER,
- M. Vincent MIOLANE à M. Philippe PINTON.

Absente excusée :

Mme Aurélie PASCAL.

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

Ordre du jour

I- <u>Administration</u>

- 1-1 Convention cadre « Petites villes de demain »
- 1-2 Convention de partenariat entre la Commune d'Ambert et le Centre culturel le Bief

II- Finances

- 2-1 Approbation des comptes administratifs 2022
- 2-2 Approbation des comptes de gestion 2022

- 2-3 Affectation des résultats de l'exercice 2022
- 2-4 Vote des taux d'imposition 2023
- 2-5 Redevance eau Modification du tarif de la part communale 2023
- 2-6 Contribution financière école privée Saint-Joseph pour la rentrée scolaire 2022/2023
- 2-7 Participation au capital social de la société coopérative d'intérêt collectif à action simplifiée et à capital variable « Toi et Toits » Installation de panneaux solaires photovoltaïques
- 2-8 Cotisations 2023 au budget principal
- 2-9 Subventions 2023
- 2-10 Budget primitif 2023 Budget principal commune
- 2-11 Budgets primitifs 2023 Budgets annexes et autonomes

III- Cadre de vie et grands projets

3-1 Projet résidence seniors et habitat inclusif ADAPEI : cession des parcelles d'assise à l'OPHIS Puy-de-Dôme

IV- Informations au conseil municipal

Compte-rendu des décisions prises par délégation

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h02.

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

André FOUGERE est désigné secrétaire de séance.

En l'absence de remarques particulières, le compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Administration

1.1 Convention cadre « Petites villes de demain »

La Commune d'Ambert, en partenariat avec la communauté de communes Ambert Livradois Forez ont été retenues par l'État dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD).

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- Phase 1 : la convention d'adhésion signée par la Communauté de communes, les trois communes, l'État et le PNR LF, le 16 avril 2021 ;
- Phase 2 : la phase d'initialisation qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre Petites Villes de Demain et qui fait l'objet de la présente délibération ;
- Phase 3 : la phase de déploiement du programme qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en 2026.

La convention-cadre présente le projet de territoire d'Ambert Livradois Forez et des communes lauréates et répond aux ambitions inscrites dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Elle a pour objet de :

- Présenter les ambitions de la CC ALF et des communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat en matière de revitalisation de son centre-ville ;
- Définir un programme d'actions et des intentions de projets ;
- Préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme ;
- Asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Les processus de dévitalisation observés se traduisent par de nombreux signaux, plus ou moins marqués, selon le contexte social, géographique et historique propre à chaque territoire .

- Rejet des formes d'habitat ancien collectif en centralité au profit de l'habitat individuel, hausse de la vacance de logement, paupérisation observée à l'échelle de certains centres-bourgs, dégradation du patrimoine immobilier et développement de poches d'habitat insalubre;
- Multiplication des bâtiments en ruine ou à l'abandon, développement de friches urbaines;
- Développement excessif de l'usage de l'automobile, recul de la place des modes actifs (piétons, vélo...) et forte présence de la voiture en centre-ville, dégradation des espaces publics et de leurs usages;
- Déprise du commerce et de l'artisanat de proximité, locaux commerciaux vacants, diminution des zones de chalandise ;
- Difficultés d'accès aux soins (soins spécialisés notamment) et aux services.

Ces processus interagissent ensemble et il est difficile d'y remédier individuellement, sans engager une réflexion globale à grande échelle. Cette reconquête ne peut se limiter, en effet, à des réponses ponctuelles suivant des approches sectorielles classiques : elle nécessite une approche globale d'aménagement, en mesure d'articuler et de mobiliser les leviers de l'ensemble des politiques sur un temps plus long.

Il est essentiel que la revitalisation des centres-villes s'inscrive dans une démarche de projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire. Cette démarche ne saurait donc être figée et normative ; elle se doit d'être vivante, itérative et ouverte à la contribution de chacun. L'engagement de tous les acteurs concernés sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet de territoire.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projets qui en découlent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre valant ORT;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

1.2 Convention de partenariat entre la Commune d'Ambert et le Centre culturel le Bief

Considérant que les actions et projets du Centre culturel le Bief participent au développement et à la politique culturelle de la ville d'Ambert il est convenu de signer une convention définissant les engagements de chacun pour le bon déroulé des projets.

L'Association Le Bief s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions suivantes : actions culturelles autour des Arts plastiques et des Arts vivants, accompagnement des artistes, expérimentations culturelles, programmation de temps forts :

Les Vitrines qui parlent et la Bonne Impression, participation au projet de la ville, à sa dynamique, son développement.

La Ville d'Ambert contribue financièrement et matériellement à la mise en œuvre de ce projet.

Engagements des deux parties

Selon des modalités définies en partenariat, la mairie s'engage à :

- Mettre à disposition de l'association à titre gracieux les locaux et équipements de la ville d'Ambert comme, « la salle de la Scierie » et « la salle d'exposition de la mairie »
- Mettre à disposition pour les résidences artistiques la salle « Ambert en scène » et ses équipements.
- Mettre à disposition un local, situé à l'aspect sud-ouest de la salle polyvalente de la « Scierie » pour stocker le matériel technique
- Concéder un tarif préférentiel sur les hébergements au Camping municipal.

L'Association s'engage à proposer :

- Des tarifs préférentiels aux écoles municipales d'Ambert, et aux résidents du foyer logement de la Fontaine de Goye d'Ambert.
- Un tarif préférentiel de 300 euros pour la mise à disposition de matériel et d'un technicien pour une manifestation organisée par la ville d'Ambert, dans la limite de 4 manifestations par an.
- Le Centre culturel le Bief s'engage à faire figurer le logo de la Ville d'Ambert sur toutes ses parutions.

Partenariat spécifique pour la manifestation 2023 « Les Vitrines qui parlent »

Dans le cadre de la convention régionale « Petite ville de demain » et ses activités développées pour contribuer à la redynamisation du centre-ville d'Ambert, la Ville d'Ambert s'engage à :

- Financer l'événement les Vitrines qui parlent pour un montant de 2500 euros (Deux mille cinq cents euros) suite au dépôt de demande de subvention auprès de la mairie.
- Communiquer sur l'évènement sur les supports communaux

Le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la convention présentée.

Véronique FAUCHER demande si la fête de la musique peut être concernée par le tarif préférentiel de 300 € pour la mise à disposition de matériel et d'un technicien pour une manifestation organisée par la ville d'Ambert, dans la limite de 4 manifestations par an. Guy GORBINET répond que cela pourrait être le cas.

Michel BEAULATON demande si ça veut dire qu'un régisseur est mis à disposition par la commune.

Guy GORBINET confirme.

II Finances

2.1 Approbation des comptes administratifs 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER – le Maire ayant quitté la salle préalablement au vote – délibérant sur le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, Guy GORBINET;

La présidente de séance propose d'adopter les comptes administratifs 2022 suivants :

Budget Principal:

COMMUNE D'AMBERT - Budget Commune 20000 - CA - 2022

		N GENERALE DU BU	DGET		Ш							
	VUE	D'ENSEMBLE			A1							
	EX	ECUTION DU BUDGET										
		DEPENSES		RECETTES								
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 7 824	718,65	G	8 340 512,13							
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 2 757	601,85	н	3 772 717,71							
	+ +											
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit)	0,00	ı (si excéden	241 506,35 t)							
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 518 (si déficit)	387,16	J (si excéden	0,00 t)							
		=		-								
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 11 100	707,66	= G+H+I+J	12 354 736,19							
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00							
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 1 252	2 298,03	L	656 386,43							
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 252	2 298,03	= K+L	656 386,43							
	Section de fonctionnement	= A+C+E 7 824	1 718,65	= G+I+K	8 582 018,48							
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F 4 528	8 287,04	= H+J+L	4 429 104,14							
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 12 353	3 005,69	= G+H+I+J+K+L	13 011 122,62							

Budgets annexes:

Budget Eau

COMMUNE D'AMBERT - Budget Service des Eaux 20200 - CA - 2022

II – P	RESENTA		RALE DU C		ADMINISTRA	TIF		II A1
			XECUTION DU		r/			_ A1
			DEPEN	SES	RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section	d'exploitation	A .	173 699,99	6 182	142,66	G-A	8 442,67
(mandats et titres)	Section d	Section d'investissement		184 505,69	н 292	161,21	H-8	107 655,52
			+		+			
REPORTS DE		rt en section loitation (002)	c (s) déf	0,00	ı 5 (si excédent	406,53		
L'EXERCICE N-1	P. D. L. C.	Report en section d'investissement (001)		D 0,00 (si déficit)		478,50		
			=	•				
			DEPEN	SES	RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL	(réalisations +	reports)	P- A+B+C+D	358 2 05,68	Q- G+H+I+J 854	188,90	- Q-P	495 983,22
DE 0750 1 DE 1		Section d'e	xploitation	E	0,00	к		0,00
	RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) Section d'inv		restissement	F	441 783,31 L			0,00
			tes à réaliser à en N+1	- E+F	441 783,31	- K+L		0,00

		DEPE	NSES	REC	ETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	- A+C+E	173 699,99	- G+I+K	187 549,19	13 849,20
CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	626 289,00	= H+J+L	666 639,71	40 350,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	799 988,99	= G+H+I+J+K+L	854 188,90	54 199,91

COMMUNE D'AMBERT - Budget Assainissement 20300 - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

						GF	

		D	EPENSES	F	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	А	303 748,30	G	370 416,49	G-A	66 668,19	
	Section d'investissement	В	202 361,16	н	302 793,93	H-B	100 432,77	

Report en section d'exploitation (002)		(si déficit)	0,00	I	74 319,33 (si excédent)
Report en section investissement (001)	D		,00	J	218 955,10 (si excédent)
C	d'exploitation (002) Report en section	d'exploitation (002) Report en section	d'exploitation (002) (si déficit) Report en section D	d'exploitation (002) (si déficit) Report en section D 0,00	d'exploitation (002) (si déficit) Report en section D 0,00 J

	DEP	ENSES	RE	CETTES	SOLDE D'EXECUTIO (1)	
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	506 109,46	Q= G+H+I+J	966 484,85	=Q-P	460 375,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	к	0,00
	Section d'investissement	F	145 217,04	L	89 550,15
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	145 217,04	= K+L	89 550,15

		DEPI	ENSES	REG	ETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	303 748,30	= G+I+K	444 735,82	140 987,52
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	347 578,20	= H+J+L	611 299,18	263 720,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	651 326,50	= G+H+I+J+K+L	1 056 035,00	404 708,50

COMMUNE D'AMBERT - CINEMA 20500 - CA - 2022

		N GENERALE DU BUDGET		II		
	VUE	D'ENSEMBLE		<u>A1</u>		
	EX	ECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES			
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 184 303,05	G	190 049,96		
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 7 527,97	н	12 330,54		
		+	+	+		
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 16 743,16 (si déficit)	(si excédent)	0,00		
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J (si excédent)	25 348,47		
		=	=			
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 208 574,18	= G+H+I+J	227 728,97		
RESTES A	Section de fonctionnement	Е 0,00	к	0,00		
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 40 394,03	L	58 200,00		
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 40 394,03	= K+L	58 200,00		
DEGUITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E 201 046,21	= G+I+K	190 049,96		
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F 47 922,00	= H+J+L	95 879,01		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 248 968,21	= G+H+I+J+K+L	285 928,97		

Budget autonome: RESEAU DE CHALEUR

REGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR - Régie de distribution de chaleur 47300 - CA - 2022

II – Pi	RESENT	ATION GEN					ADMII	NISTRA	TIF		Ш
		V	<u>UE</u>	D'ENS	EMBLE						A1
			EX	ECUTION	ON DU	BUDGE	т				
				DEPENSES			F	RECETTES)'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section	d'exploitation		А	3	366 068,84	Į G	413 3	42,85	G-A	47 274,01
(mandats et titres)	(mandats et Section d'investissement		t	В		65 190,49) н	53 2	35,54	н-в	-11 954,95
					+			+			
REPORTS DE	II d'exploitation (IIII.2)			С	(si défic	16 671,36		i excédent)	0,00		
L'EXERCICE N-1	Repo	Report en section d'investissement (001)			D 3 031,47 (si déficit)			J 0,00 (si excédent)			
								=		Ī	
					DEPENSES			RECETTES			EXECUTION (1)
TOTAL (I	réalisations +	reports)		P= 450 962,16		Q= G+H+I+J	1 7 466 579 30		=Q-P	15 616,23	
RESTES A REAL	IEED A	Section	d'ex	ploitatio	n	E		0,00	к		0,00
REPORTER EN		Section d	l'inve	stisseme	ent	F		0,00	L		0,00
		TOTAL des		es à réali en N+1	iser à	= E+F		0,00	= K+L		0,00
						DEPENSES		RECETTES		II .	SOLDE CUTION (1)
	Section	d'exploitation	= A+	C+E	38	2 740,20	= G+I+K	413	342,85		30 602,65
RESULTAT CUMULE		Section estissement	= B+	D+F	6	8 221,96	= H+J+L	53	235,54		-14 986,42

Le Conseil municipal par vingt voix pour, cinq voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE) et deux abstentions (Philippe PINTON et Vincent MIOLANE par procuration) :

A+B+C+D+E+F

450 962,16

466 578,39

15 616,23

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs présentés ci-dessus.
- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d'investissement
TOTAL CUMULE

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Véronique FAUCHER remercie pour les documents qui sont bien faits et agréables à lire. Elle est satisfaite sur la forme mais pas sur le fond. Suite à une question de Mme FAUCHER sur la maquette budgétaire, les documents papiers sont mis à disposition.

Elle demande quelles sont les opportunités de dépenses qui ont été choisies par rapport aux charges à caractère générale ?

Johan ROUGERON répond que les documents qui ont été envoyés sont les états préparatoires et que les documents sont disponibles et propose de présenter ligne par ligne, chapitre par chapitre et compte par compte les documents envoyés.

Véronique FAUCHER dit que sur les charges à caractère général (011) et notamment l'énergie en 2022, ont augmenté en 2023.

Guy GORBINET dit qu'un coefficent x 2,6 a été appliqué.

Johan ROUGERON dit que sur les comptes 60612 du compte administratif du budget principal, la commune est à 358 500 € votés pour 312 889,63 € de réaliser sur l'énergie. Pour le chauffage urbain, 140 000 € étaient programmés et 125 975,72 € ont été réalisés.

Véronique FAUCHER demanque à quoi correspond le chauffage urbain ?

Guy GORBINET répond que c'est le réseau de chaleur qui est utilisé pour les bâtiments communaux.

Véronique FAUCHER demande quels sont les choix de dépenses sur le montant total du budget.

Johan ROUGERON répond que pour l'exercice 2022 qui est une année d'inflation, la prévision était de 358 500 € et 312 889,63 € ont été réalisés. Il n'y a pas eu de décision modificative sur l'énergie. La prévision a été assez proche de la réalisation. En revanche, pour le chauffage urbain, il y a 9 000 € d'écart entre ce qui avait été programmé et ce qui a été réalisé car le coût du gaz a augmenté. Autre exemple, sur les fournitures des services, sur 231 370 € prévus, 201 811,36 € ont été réalisés. Sur les fournitures scolaires, il y a 14 616,77 € de réalisés au lieu de 18 400 € programmés.

Célia HERITIER ajoute qu'il peut y avoir de mauvaises imputations sur les comptes. Par exemple, il y a des choses qui étaient prévues dans fournitures scolaires qui ont été payées dans fournitures administratives.

Johan ROUGERON indique que les élus votent un budget prévisionnel au chapitre budgétaire.

Michel BEAULATON demande pourquoi le 21534 est mis à zéro alors que c'était une somme à 56 691 €.

Johan ROUGERON répond que ça correspond au réseau d'électrification et qu'une réponse sera donnée.

Michel BEAULATON ajoute que c'est marqué « stade » et demande pour le 2313 « construction » crédit ouvert 194 000 €, mandat émis 42 000 € et reste à réaliser au 31 décembre : 135 000 €. C'est une somme importante.

Guy GORBINET répond qu'une réponse sera faite.

Michel BEAULATON dit que c'est dommageable, sur les lignes 1331 et 1337 pour la DETR et la DSIL, il y avait des crédits ouverts mais ils sont à zéro.

Célia HERITIER répond que pour les subventions, il y a les crédits ouverts mais que les subventions sont encaissées au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Si les travaux n'ont pas suffisamment avancés, il n'y a pas eu d'encaissement.

Véronique FAUCHER intervient concernant les charges de personnel qui sont à + 6,7 %. Elle est satisfaite de l'augmentation suite au point d'indice qui a augmenté par contre il y a 5 ETP en moins. Elle demande quels sont les services qui sont concernés.

Guy GORBINET répond que ce sont des agents qui étaient à temps complet qui sont passés à temps partiel. Il y a aussi un agent du service comptabilité qui est parti en retraite et qui n'a pas été remplacé.

Johan ROUGERON dit que les éléments présentés sont des ETP, des heures et non des postes. On retrouve des recettes en section de fonctionnement en compensation notamment pour le remboursement des arrêts maladies.

Véronique FAUCHER se doutait bien que cette réponse allait être faite mais il y a des postes qui ne sont pas renouvelés.

Guy GORBINET demande des précisions. Pour l'instant, il y a seulement le poste en comptabilité qui n'a pas été renouvelé.

Véronique FAUCHER répond que le poste du responsable des services techniques a été remplacé par un autre poste. Elle alerte sur le service accueil où il y a pas de remplacement. Guy GORBINET répond que la personne est toujours en poste à l'accueil.

Véronique FAUCHER dit que la dernière fois il lui avait dit qu'il ne serait pas renouvelé et que cela pourrait désorganiser le service état civil. Elle trouve qu'il y a une dégradation du service public.

Guy GORBINET répond qu'il y a plus de personnel dans le service état civil depuis le départ d'un agent à la retraite.

André FOUGERE informe qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent de loin pour faire des cartes d'identité et des passeports.

Guy GORBINET dit que le service va avoir un peu moins de demandes car il sera bientôt possible de faire des cartes d'identités et passeports dans la commune d'Arlanc.

Véronique FAUCHER demande un état du personnel 2021, 2022 et 2023, pour voir les effectifs dans les services.

Philippe PINTON dit qu'il serait bien de ne pas citer de nom. Ce sont des sujets qui doivent être traités en CST.

Véronique FAUCHER demande à quoi correspond la baisse de 18 % au chapitre 65 (autres charges de gestion courante). Elle suppose que c'est l'abattoir ?

Véronique FAUCHER dit qu'il est indiqué au chapitre 65, une baisse de 18 % soit 132 000 €. Elle demande si c'est l'abattoir ou la baisse de subvention aux associations ?

Guy GORBINET répond que les subventions n'ont pas été touchées. Au contraire, une légère augmentation est prévue au budget 2023.

Véronique FAUCHER demande les sommes des 3 emprunts pour les charges financières au chapitre 66.

Johan ROUGERON dit qu'il y a 704 000 € de capital à refinancer, 739 000 € avec les indemnités de remboursement anticipées (IRA). On passe d'un taux moyen au dessus de 3,5 à un taux qui est à 1,08. L'idée est d'amortir ce capital. En 2022, il y avait encore des taux intéressants et donc Monsieur le Maire a décidé de refinancer sa dette sur ces 3 emprunts. Il y a un impact sur l'exercice 2022, les IRA sont obligatoirement sur l'exercice de rachat.

Véronique FAUCHER demande d'avoir un tableau des amortissements. Il lui est remis.

Michel BEAULATON dit que depuis 2019, en dépenses de fonctionnement, il y a plus de 1 266 000 € et que les recettes ont progréssé de près de 1 199 000 €. Entre 2019 et 2022, il y a une réduction de l'autofinancement de la commune.

Véronique FAUCHER rappelle qu'il ne faut pas oublier l'augmentation des impôts de la part de la commune l'année dernière. En 2023, il n'y a pas d'augmentation mais il ne faut pas se glorifier de ça.

Guy GORBINET répond qu'il y a des communes qui augmentent de 10 %. Il a été décidé de ne pas augmenter car l'augmentation des bases est déjà à 7,1 %.

Christine SAUVADE dit qu'il y a quand même eu une augmentation l'an dernier. La commune pouvait faire le choix de diminuer les taux.

Véronique FAUCHER dit qu'en 2022, avec l'augmentation des bases de l'état et de la commune, les propriétaires ont subi une hausse de 8,5 %.

Guy GORBINET répond que c'est 7,3 % qui est à peu près équivalent à l'augmentation des bases de cette année. Il faudra communiquer vis-à-vis des citoyens en informant que la commune n'a pas augmenté ses taux mais que c'est une augmentation nationale des bases. Il ajoute que le vote des taux est prévu dans une délibération concernant le BP 2023.

2.2 Approbation des comptes de gestion 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les contenus des comptes de Gestion 2022 du budget principal, des budgets annexes et autonomes dressés par le Trésorier d'Ambert.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2022.

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a pris en compte toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, par vingt et une voix pour, cinq voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE) et deux abstentions (Philippe PINTON et Vincent MIOLANE par procuration) :

- Déclare que le compte de gestion des budgets principal, annexes et autonomes dressés par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

2.3 Affectation des résultats de l'exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu les comptes administratif 2022, approuvé par délibération du Conseil municipal

COMMUNE AMBERT	Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement		SOLDE DES RAR 2022	BESOIN DE FINANCEMENT
Budget Principal	excédent	496 728,70 €	excédent	757 299,83 €	-595 911,60 €	-99 182,90 €
Budget EAU	excédent	482 134,02 €	excédent	13 849,20 €	-441 783,31 €	0,00€
Budget ASSAINISSEMENT	excédent	319 387,87 €	excédent	140 987,52 €	-55 666,89€	0,00€
Budget Cinéma	excédent	30 151,04 €	déficit	-10 996,25 €	17 805,97 €	0,00€
Budget Réseau de chaleur	déficit	-14 986,42 €	excédent	30 602,65 €	0,00€	-14 986,42 €

En application des articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats en comptabilité, il

convient de décider de l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice :

		Affectation des résultats au BP 2023				
COMMUNE AMBERT	sens	INVES 001	sens	FONCT 002	INVES 1068	
Budget Principal	R	496 728,70 €	R	658 116,93 €	99 182,90 €	
Budget EAU	R	482 134,02 €	R	13 849,20 €		
Budget ASSAINISSEMENT	R	319 387,87 €	R	140 987,52 €		
Budget Cinéma	R	30 151,04 €	D	10 996,25 €		
Budget Réseau de chaleur	D	14 986,42 €	R	15 616,23 €	14 986,42 €	

Le Conseil Municipal, par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide de l'affectation des résultats de fonctionnement 2022 de chacun des budgets.

2.4 Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties maintenu à 73,97%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties maintenu à 42,08 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 10,69 %.

Le Conseil municipal, unanime, décide de valider pour l'année 2023 ces taux de la fiscalité directe locale tels que présentés.

Guy GORBINET rappelle qu'à partir de 2023, plus aucun ménage ne paye la taxe d'habitation.

Christine SAUVADE précise que la suppression de la taxe d'habitation avait pour objectif d'augmenter le pouvoir d'achat.

Michel BEAULATON ajoute que le but premier de M. MACRON était de redonner du pouvoir d'achat en supprimant cette taxe.

Véronique FAUCHER ajoute que sur le mandat, les ambertois ont pris 15 % d'augmentation des impôts.

Michel BEAULATON dit que la projection qui est émise est de 6 ou 7 % d'inflation et comme les assiettes sont calculées sur ces bases-là (c'est la loi), ça veut dire qu'en 2024 ça sera 7 %. Il est proposé une augmentation de la redevance eau alors qu'en commission des finances il avait été dit qu'il n'y en aurait pas.

Guy GORBINET répond que le prix de l'eau n'avait pas été débattu.

Michel BEAULATON ajoute qu'il y aura surement une hausse de 7 % l'année prochaine d'augmentation. Il dit que son groupe propose 2 % de moins en conservant cette augmentation de l'eau.

Guy GORBINET répond que la proposition qui est faite est de ne pas augmenter les impôts de la commune pour 2023.

2.5 Redevance eau – Modification du tarif de la part communale 2023

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au traité d'affermage pour l'exploitation du service des EAUX, l'ensemble des charges du service sera couvert par une redevance perçue auprès des usagers.

Pour la partie « Eau de consommation », il précise que cette redevance comprend :

- Un abonnement,
- Une part du fermier (VEOLIA) représentant sa rémunération,
- Une part de redevance perçue par la collectivité,
- Une part de taxe pour la préservation de la ressource en eau (Agence de l'eau)

Compte tenu des perspectives en matière d'investissement, des réparations d'urgence à accomplir mais aussi de la sécheresse vécue (été, automne, hiver 2022), la commune va devoir entreprendre de lourds travaux de réhabilitation des captages et des infrastructures de réseaux.

Le Conseil municipal, par vingt-cinq voix pour et 3 voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER et David BOST par procuration) :

 Décide de porter à 0,65 € /m3 HT le montant de la part communale Eau à compter du 1^{er} mai 2023 soit une augmentation de 20c/m3 d'eau pour tous les usagers

Monsieur le Maire est en charge de la transmission des informations au fermier qui gère la facturation du service.

Guy GORBINET explique qu'il a visité les différents captages d'eau de la commune. Certains datent des années 1930 et qui sont en très mauvais état par manque d'entretien régulier.

Véronique FAUCHER dit que ce qui est inquiétant et qu'il y a un gestionnaire qui est là pour conseiller.

Guy GORBINET ne veut pas qu'au mois de juillet et août, les ambertois aient des problèmes d'alimentation en eau potable. L'assainissement et l'eau potable sont des priorités. Au mois de mai le bureau d'études viendra présenter le schéma directeur au Conseil municipal. Il précise que cette augmentation de la part communale sur l'eau potable représente environ 2 € par mois d'augmentation.

Christine SAUVADE demande pourquoi la redevance eau est augmentée avant celle de l'assainissement ?

Guy GORBINET répond qu'en assainissement, il y a un excédent en investissement qui est suffisamment important pour pouvoir faire les premiers travaux. L'eau potable est une priorité. Il est inquiet pour les communes qui ont eu des problèmes d'approvisionnement en eau. Elles auront peut-être besoin de la commune d'Ambert. Il faut qu'il y ait une solidarité territoriale.

Véronique FAUCHER précise que son groupe votera « contre », pas parce que ce n'est pas une priorité mais car le gestionnaire ne fait pas son travail correctement.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE trouve dommage qu'il n'y ait pas eu une augmentation par tranche de consommation.

Guy GORBINET répond que c'est très compliqué à mettre en œuvre dès cette année.

Véronique FAUCHER dit que l'eau devrait rester dans le bien public et trouve dommageable que la convention ait été renouvelée avec la société.

Philippe PINTON explique qu'il votera « pour » parce qu'il ne veut pas que la commune se retrouve dans la situation d'Arlanc. Il sera vigilant par rapport à cette augmentation, de façon à ce que cet argent soit affecté sur cette réhabilitation.

Christine SAUVADE dit qu'elle votera « pour » car il y a un transfert de compétence en 2026.

2.6 Contribution financière école privée Saint-Joseph pour la rentrée scolaire 2022/2023

Pour la rentrée 2022/2023, il y a 86 enfants ambertois inscrits à l'école primaire St Joseph (53 élèves en élémentaire et 33 élèves en maternelle). Le principe de parité entre écoles publiques et privées s'applique.

Pour la rentrée 2022/2023, le coût de revient unitaire calculé est de 1 058,88 € par élève.

Monsieur le Maire propose donc de participer aux frais de fonctionnement de l'école primaire St Joseph à hauteur de 91 063,68 €.

Le Conseil municipal, vingt-six voix pour et deux abstentions (Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide :

- D'approuver la contribution financière avec l'école privée St Joseph.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

Christine SAUVADE précise qu'elle va s'abstenir car elle a un posé une question et n'a pas eu de réponse.

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER répond qu'elle aura les informations dès que possible.

2.7 Participation au capital social de la société coopérative d'intérêt collectif à action simplifiée et à capital variable « Toi et Toits » - Installation de panneaux solaires photovoltaïques

Monsieur le Maire expose l'objet de l'association « Toi et Toits », créée par des habitants du Livradois-Forez début 2018. Cette association propose de développer et produire des énergies renouvelables de façon citoyenne et collective.

Elle souhaite commencer par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics et privés sur le territoire. Il s'agit d'une manière concrète pour les habitants de répondre localement aux enjeux de la transition énergétique.

L'association s'est transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour réaliser un premier projet d'un ensemble de toitures équipées en installations photovoltaïques. Les habitants, les collectivités, les entreprises et les agriculteurs peuvent prendre des parts dans cette SCIC.

La prise de parts de la commune d'Ambert permettrait de conforter la dynamique en place et de pouvoir participer activement au développement de projets sur la commune.

Monsieur le Maire soumet l'ambition de la commune de procéder à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

L'aménagement serait totalement pris en charge par la SCIC « Toi et Toits » qui : finance, installe, assure, exploite et effectue le suivi et gère la maintenance de la centrale photovoltaïque sur les toits.

Ces aménagements seraient rétrocédés à la commune au bout de 20 ans.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le principe de l'acquisition de parts en capital de la future société locale SCIC SAS Toi et Toits par souscription de 20 parts de 50 € soit un montant total de 1 000 €.
- De désigner M. Guy GORBINET, Maire, représentant de la commune au sein de la gouvernance de la société locale SCIC SAS Toi et Toits,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette participation au capital de la SCIC SAS Toi et Toits,

- D'engager les dépenses afférentes soit 1 000 €, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget par décision modificative au compte 261 – Titres de participation.

Michel BEAULATON avait demandé que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour. La commune met à disposition des toits, mais il y a aucune information concernant le recyclage de ces panneaux solaires dans 20 ans.

Guy GORBINET répond que les panneaux solaires sont recyclables à 99,99 %. C'est de l'énergie renouvelable qui est mise sur le territoire.

Christine SAUVADE demande qui fait l'entretien des panneaux.

Guy GORBINET répond que c'est la SCIC. Il propose de prendre des actions dans cette SCIC. Christine SAUVADE souhaite voir le contrat avant que la commune s'engage.

Guy GORBINET répond que si la commune s'engage, il y aura une nouvelle délibération en Conseil municipal. Il propose d'enlever la première phrase « de permettre, après études, l'installation des panneaux sur les bâtiments communaux. »

Véronique FAUCHER demande s'il y a seulement une adhésion pour le moment ? Guy GORBINET confirme.

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER informe qu'une réunion d'information est organisée à Ambert en scène le 30 juin à 16h00.

Philippe PINTON dit que les panneaux ne sont pas encore posés avec l'ABF.

Johan ROUGERON ajoute que dans l'appel à projet Solaire Dôme, la Communauté de communes à diligenter l'ADHUME qui a fait une étude qui référencie toutes les toitures de la commune avec les priorités.

Guy GORBINET précise que sur le territoire, il y a la face sud de la salle la « Scierie » et le meilleur rendement serait la tribune du stade municipal.

2.8 Cotisations 2023 au budget principal

Monsieur le Maire, Guy GORBINET ; rappelle les cotisations annuelles inscrites au 6281 du budget principal

	Cotisations 2023
France bois foret	145,00 €
Conseil National des villes et villages fleuris	225,00 €
Passeurs de Mots	670,00 €
LAASSI	5 450,00 €
Territoire d'énergie	710,00 €
Association Petites ville de France	787,10 €
Association des plus beaux détours de France	3 700,00 €
Association des Maires du PDD	2 084,10 €
Association des Maires ruraux du PDD	150,00 €
Union départementale des Sociétés Musicales 63	181,80 €
Femmes élues du Puy-de-Dôme	55,00 €
Mission locale du Livradois-Forez	8 596,25 €
Parc Livradois Forez	25 740,00 €
Fondation du Patrimoine	500,00 €
FREDON AUVERGNE	490,00 €
Divers	1 000,00 €
TOTAL PREVISIONNEL	50 484,25 €

Le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver les cotisations 2023 inscrites au budget principal de la commune, section de fonctionnement compte 6281.

2.9 Subventions 2023

Politique associative

Sur proposition de l'exécutif, Monsieur le Maire rappelle les propositions de subventions 2023 :

Au titre de la politique associative :

2 Ambert Accueil Loisirs 300 4 Ambert Subaqua Club 800 5 Amicale Laïque Ambertoise 1 000 6 APIS 300 7 Association des aquariophiles ambertois 1 000 8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des Chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club des Gaspards 1 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 18 LAASSI 2 000 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000		ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
2 Ambert Accueil Loisirs 300 4 Ambert Subaqua Club 800 5 Amicale Laïque Ambertoise 1 000 6 APIS 300 7 Association des aquariophiles ambertois 1 000 8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des Chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club des Gaspards 1 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 <t< th=""><th></th><th>POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATION</th><th>IS</th></t<>		POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATION	IS
3 Ambert Accueil Loisirs 300 4 Ambert Subaqua Club 800 5 Amicale Laïque Ambertoise 1 000 6 APIS 300 7 Association des aquariophiles ambertois 1 000 8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club des Gaspards 1 000 13 Club Nautique d'Ambert 300 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LASSI 2 000 18 LASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les Amis du Père Gaschon 1 000 22 Ose savoir 300 <tr< td=""><td>1</td><td>ADADA</td><td>300 €</td></tr<>	1	ADADA	300 €
4 Ambert Subaqua Club 800 5 Amicale Laïque Ambertoise 1 000 6 APIS 300 7 Association des aquariophiles ambertois 1 000 8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTI Ambert 700 11 Club des Chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club des Gaspards 1 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois		Amberando	500 €
5 Amicale Laïque Ambertoise 1 000 6 APIS 300 7 Association des aquariophiles ambertois 1 000 8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des Chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club des Gaspards 1 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 202	3	Ambert Accueil Loisirs	300 €
6 APIS 300 7 Association des aquariophiles ambertois 1 000 8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club des Gaspards 1 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 00 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les Alies Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert		Ambert Subagua Club	
7 Association des aquariophiles ambertois 1 000 8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des Chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club Nautique d'Ambert 3 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Soc			1 000 €
8 Don du Sang 500 9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club Nautique d'Ambert 3 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat <td></td> <td></td> <td>300 €</td>			300 €
9 Basket Club Ambert Livradois 10 000 10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club des Gaspards 1 000 13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 30 Tenni			1 000 €
10 Centre VTT Ambert 700 11 Club des Chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club Nautique d'Ambert 3000 13 Club Nautique d'Ambert 3000 14 Courir en Livradois Forez 2000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Amberto			
11 Club des chiffres et des lettres d'Ambert 300 12 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 34 <td< td=""><td></td><td>Basket Club Ambert Livradois</td><td></td></td<>		Basket Club Ambert Livradois	
12 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertoi			
13 Club Nautique d'Ambert 3 000 14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertoi			300 €
14 Courir en Livradois Forez 2 000 15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambert Livradois 12 400 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton<			
15 Country Road 63 300 16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambert Livradois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS		Club Nautique d'Ambert	3 000 €
16 GRAHLF 500 17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambert Livradois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 <td></td> <td></td> <td></td>			
17 Instant & Lumière 300 18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambert Livradois 12 400 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 <td></td> <td>Country Road 63</td> <td>300 €</td>		Country Road 63	300 €
18 LAASSI 2 000 19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambert Livradois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourm			
19 La Galipote 300 20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les A		Instant & Lumière	
20 Les Amis du Père Gaschon 1 000 21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambert Livradois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000			2 000 €
21 Les filles Alex & Angel 300 22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800			
22 Ose savoir 300 23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	20	Les Amis du Père Gaschon	1 000 €
23 Ping Pong Club Ambertois 1 000 24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000		Les filles Alex & Angel	
24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000			300 €
24 Radio Modélisme Club du Livradois 300 25 Radio Supeyres (créé en Mai 2022) 300 26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	23		
26 Rock Dance Ambert 1 500 27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	24		
27 Société des Amis d'Henri Pourrat 1 000 28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000		Radio Supeyres (créé en Mai 2022)	300 €
28 Semer en Territoire 800 29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	26		1 500 €
29 Tarot Club d'Ambert 300 30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000		Société des Amis d'Henri Pourrat	1 000 €
30 Tennis Club Ambert Livradois 12 400 31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	28	Semer en Territoire	800€
31 Vélo Club Ambertois 15 000 32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000			300 €
32 Yaka Danser Ambert 300 33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	30	Tennis Club Ambert Livradois	12 400 €
33 Handball club ambertois 6 000 34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	31	Vélo Club Ambertois	15 000 €
34 CSA Badminton 500 35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	32	Yaka Danser Ambert	300 €
35 Ambert FCUS 15 000 36 FCPE 500 37 UNIPOP 300 38 Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert 300 39 Les Amis de la Danse et de la Musique 3 000 40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	33	Handball club ambertois	6 000 €
36FCPE50037UNIPOP30038Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert30039Les Amis de la Danse et de la Musique3 00040Livradoué Dansaire (formation LuDez)80041Secours Catholique1 000	34	CSA Badminton	500 €
37UNIPOP30038Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert30039Les Amis de la Danse et de la Musique3 00040Livradoué Dansaire (formation LuDez)80041Secours Catholique1 000	35	Ambert FCUS	15 000 €
38Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert30039Les Amis de la Danse et de la Musique3 00040Livradoué Dansaire (formation LuDez)80041Secours Catholique1 000	36	FCPE	500 €
39Les Amis de la Danse et de la Musique3 00040Livradoué Dansaire (formation LuDez)80041Secours Catholique1 000	37	UNIPOP	300 €
39Les Amis de la Danse et de la Musique3 00040Livradoué Dansaire (formation LuDez)80041Secours Catholique1 000	38	Fromages et Patrimoins- Maison de la Fourme d'Ambert	300 €
40 Livradoué Dansaire (formation LuDez) 800 41 Secours Catholique 1 000	-		3 000 €
41 Secours Catholique 1 000	-	•	800 €
'	-		1 000 €
1 12 1 Nagby 1 3 000		·	
	T		90 000 €

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2023 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune art. 6574.

Philippe PINTON demande comment va être calculée la subvention pour le football avec la fusion qui est prévue avec Marsac.

Guy GORBINET répond qu'une réflexion devra être menée.

Michel BEAULATON dit que la commune de Marsac devra communiquer le montant de leur subvention.

Christine SAUVADE pense que la subvention devrait devenir communautaire.

Guy GORBINET répond que la Cocom ne finance que les évènements, pas la pratique quotidienne.

Politique sociale

Sur proposition de l'exécutif, Monsieur le Maire rappelle les propositions de subventions 2023 :

Au titre de la politique sociale

43	Amicale du personnel communal	69 500 €
44	Amicale des pompiers	18 400 €
45	Coopérative Scolaire « IPE Henri Pourrat »	7 300 €
46	Comité de jumelage	3 500 €
	TOTAL POLITIQUE SOCIALE	95 200 €

Monsieur le Maire indique que les subventions aux associations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention d'objectifs.

Le Conseil municipal, par vingt-sept voix pour et une voix contre (Michel BEAULATON), décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2023 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune art. 6574.

Michel BEAULATON demande la raison pour laquelle la subvention de l'amicale des pompiers a diminué.

Guy GORBINET répond que le repas de la Sainte-Barbe était compris dans la subvention. Il faudra le voir différemment.

Christine SAUVADE dit que c'est bien la Mairie qui payait le repas de la Sainte-Barbe.

Guy GORBINET répond que depuis 2019 c'était intégré dans la subvention. Marc CUSSAC a rencontré le Président et lui a demandé de faire une demande de subvention. Une rencontre sera faite avec les pompiers. Il informe qu'il ne met pas en danger l'association.

Michel BEAULATON demande qu'il y ait un vote à la ligne.

Guy GORBINET répond que c'est l'ordre du jour, le vote est fait au titre de la politique sociale. Véronique FAUCHER dit qu'à leur demande, il est possible de séparer.

Autres manifestations

Sur proposition de l'exécutif, Monsieur le Maire rappelle les propositions de subventions 2023 :

Au titre des diverses manifestations

47	Syndicat Interprofessionnel Fourme	16 000 €
48	Ecole ST JOSEPH = Frais de fonctionnement obligatoires	91 064 €
49	Le Bief = opération vitrines qui parlent	2 500 €
50	Festival Chaise dieu	4 000 €
51	Commerçants:Les vitrines d'Ambert Livradois	1 000 €
	TOTAL	114 564 €

Monsieur le Maire Indique que la subvention à l'école St joseph fait l'objet d'une délibération spécifique détaillée lors de la même séance,

Le Conseil municipal, par vingt-sept voix pour et une abstention (Michel BEAULATON), décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2023 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune art. 6574.

Christine SAUVADE dit qu'elle s'est abstenue pour l'école Saint-Joseph précédemment. Si le vote se fait pour l'ensemble du tableau, elle votera « pour » pour les autres associations. Elle ajoute que c'est incohérent.

Guy GORBINET répond que normalement la délibération est à prendre pour l'ensemble des subventions.

2.10 Budget primitif 2023 - Budget principal commune

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 de la Commune, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023		
011	Charges à caractère général	2 397 610 €		
012	Charges de personnel de frais assimilés	4 663 600 €		
014	Atténuations de produits	6 240 €		
65	Autres charges de gestion courante	626 790 €		
TOTAL des dépenses	TOTAL des dépenses de gestion courante			
66	Charges financières	121 135 €		
67	Charges exceptionnelles	63 000 €		
022	Dépenses imprévues	350 000 €		
TOTAL des dépenses	réelles de fonctionnement - A	534 135€		
023	Virement à la section d'investissement	150 000 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 925 €		
TOTAL des dépenses	523 925€			
TOTA	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023		
013	Atténuations de charges	137 000€		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	670 161.57€		
73	Impôts et taxes	4 292 574€		
74	Dotations, subventions, et participations	2 517 395.50€		
75	Autres produits de gestion courante	357 300€		
TOTAL des recettes	TOTAL des recettes de gestion courante			
77	Produits exceptionnels	79 800 €		
TOTAL des recettes	s réelles de fonctionnement - B	79 800€		
002	Résultat de fonctionnement reporté	658 116.93€		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 952€		
TOTAL des recettes	TOTAL des recettes de sections			
TO	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023		
204	Subventions d'équipements versées	80 000€		
20	Immobilisations incorporelles	130 915.60€		
21	Immobilisations corporelles	532 483.55€		
23	Immobilisations en cours	2 508 715.85€		
TOTAL des dépense	TOTAL des dépenses d'équipement			
16	1641 - 16812 Emprunts et dettes assimilées	822 500 €		
27	Autres immobilisations financières (EPF, Autres)	60 000€		
TOTAL des dépense	s réelles d'investissement	882 500 €		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0€		
040	Opérations d'ordre entre sections	39 952€		
TOTAL		39 952€		
Т	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 4 174 567€			

	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023			
13	Subventions d'investissement	1 442 730.40€			
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000 €			
TOTAL des recettes	d'équipements	2 242 730.40€			
10 (Réel)	Dotations, fonds divers et réserves :FCTVA, Taxe d'aménagement,	310 000 €			
024	Produits de Cessions	502 000 €			
TOTAL des recettes	réelles d'investissement	812 000 €			
10 (1068)	Dotations, fonds divers et réserves	99 182.90€			
001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté	496 728.70€			
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000€			
040	Opérations d'ordre entre sections	373 925€			
TOTAL		1 119 836.6€			
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 174 567 €			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par vingt et une voix pour et sept voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Philippe PINTON, Vincent MIOLANE par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE):

Adopte le budget primitif 2023 du budget principal de la commune, section de fonctionnement et section d'investissement.

Guy GORBINET explique qu'il y a des bâtiments qui sont mis en vente. Ils ne rapportent rien à la commune mais coûtent depuis 30 ans.

Michel BEAULATON répond que la prévision semble optimiste avec 500 000 €.

Guy GORBINET répond qu'il y a pratiquement 330 000 € sur la gendarmerie.

Michel BEAULATON répond que c'est une opération blanche.

Guy GORBINET dit que la somme est inscrite comptablement en dépenses et recettes.

Michel BEAULATON ajoute qu'il faut l'accord du Ministère et que la somme pourrait être transférée en 2024.

Véronique FAUCHER demande à quoi correspond les 219 320 € concernant l'éclairage public. Guy GORBINET répond que ça correspond à l'augmentation de l'électricité même si l'éclairage est coupé la nuit.

Véronique FAUCHER dit que l'éclairage a été coupé pour des raisons financières mais l'impact environnemental est aussi important.

Guy GORBINET dit qu'il faudra réfléchir par exemple dans le cadre du World Festival pour laisser l'éclairage afin que les festivaliers aillent dans les différents lieux de camping en sécurité. Une commission de sécurité aura lieu avec les pompiers, les gendarmes et les services de l'état.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE demande s'il n'était pas possible de faire un budget annexe « biens de section ».

Célia HERITIER répond qu'il n'y a plus d'obligation.

Johan ROUGERON dit que c'est possible mais que l'Etat incite à supprimer des budgets annexes.

Philippe PINTON précise qu'il votera « contre ». Ce n'est pas une sanction contre le Conseil municipal mais il trouve qu'un budget doit être ambitieux. Il demande une baisse du taux

d'imposition de 2 %. Le Maire a dit qu'il faudrait faire une communication pour expliquer que les 7,1 % d'augmentation des bases ne viennent pas de la Mairie. Il pense que la commune aurait pu baisser ses impôts pour pouvoir aider les familles.

Guy GORBINET répond qu'il a plutôt vu des communes dans le secteur qui augmentent leurs impôts.

Véronique FAUCHER dit que les taux de la commune ne sont pas augmentés en 2023 mais depuis 2022 les ambertois subissent des augmentations.

Guy GORBINET répond que la commune d'Ambert a une centralité qui sert à toutes les communes du bassin de vie.

Véronique FAUCHER répond que la commune ne gère plus l'abattoir, ni la piscine...

Guy GORBINET répond que bien que ces infrastructures soient devenues intercommunales, la commune continue de régler ses attributions de compensation.

Christine SAUVADE ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des gens pour qui s'est compliqué. Guy GORBINET rappelle que ce sont les propriétaires qui payent le foncier bâti.

2.11 Budgets primitifs 2023 – Budgets annexes et autonomes

Service des eaux

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 du service des eaux, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T	otal des dépenses de gestion des services	12 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
66	Charges financières	1 431,65	0,00	1 834,00	1 834,00	1 834,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	13 431,65	0,00	16 834,00	16 834,00	16 834,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	9 599,95		80 000,00	80 000,00	80 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	164 238,39		181 516,00	181 516,00	181 516,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	173 838,34		261 516,00	261 516,00	261 516,00
TOTAL		187 269,99	0,00	278 350,00	278 350,00	278 350,00

	•
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	278 350,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR +
		précédent (1)				vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	180 000,00	0,00	262 636,80	262 636,80	262 636,80
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	otal des recettes de gestion des services	180 000,00	0,00	262 636,80	262 636,80	262 636,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	180 000,00	0,00	262 636,80	262 636,80	262 636,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	ntal des recettes d'ordre d'exploitation	1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00
	TOTAL		0,00	264 500,80	264 500,80	264 500,80

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 849,20
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	278 350,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)	
		budget précédent (1)	(2)				
20	Annual Warden Community	156 000.00	156 000.00	0.00	0.00	156 000.00	
	Immobilisations incorporelles	,		-,	-,		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	473 709,21	285 783,31	772 160,71	772 160,71	1 057 944,02	
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		629 709,21	441 783,31	772 160,71	772 160,71	1 213 944,02	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	15 744,17	0,00	15 842,00	15 842,00	15 842,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	15 744,17	0,00	15 842,00	15 842,00	15 842,00	
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	des dépenses réelles d'investissement	645 453,38	441 783,31	788 002,71	788 002,71	1 229 786,02	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00	
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00	
	TOTAL	647 316,84	441 783.31	789 866,71	789 866,71	1 231 650,02	

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
"	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 231 650,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	†		TILO D INVEST			
Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
13	Subventions	65 000,00	0,00	222 700,00	222 700,00	222 700,00
	d'investissement					
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
	assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	incorporelles					
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	en affectation					
23	Immobilisations en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cours	25 202 22		460 700.00	400 700 00	460 700,00
	otal des recettes	65 000,00	0,00	460 700,00	460 700,00	460 700,00
	d'équipement	04.000.00	0.00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 000,00	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
106	Réserves (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
165	Dépôts et	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
103	cautionnements recus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison :	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
	affectat° (BA,régie) (5)	.,	.,	-,	-,	.,
26	Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	rattachées					
27	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	financières					
	es recettes financières	34 000,00	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
45	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	pour le compte de tiers (6)					
Total des recettes réelles		99 000,00	0,00	488 000.00	488 000.00	488 000.00
	investissement	33 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
021	Virement de la section	9 599.95		80 000.00	80 000.00	80 000.00
02.		3 035,50		00 000,00	00 000,00	00 000,00
	d'exploitation (4)					1 1

Page 1

		COMMUNE D'AMBERT	- Budget Service of	les Eaux 20200 - BP	- 2023	
040	Opérat° ordre transfert	164 238,39		181 516,00	181 516,00	181 516,00
	entre sections (4)				Į.	
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre		173 838,34		261 516,00	261 516,00	261 516,00
d'investissement						
TOTAL		272 838,34	0,00	749 516,00	749 516,00	749 516,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						482 134,02
						=

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et par vingt-cinq voix pour et trois voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER et David BOST par procuration) :

> ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal du service des eaux, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

Michel BEAULATON demande si la somme à payer au bureau d'études sera multipliée par deux.

Guy GORBINET répond que non, ils ont déjà commencé à travailler dessus. C'est le schéma directeur eau potable. Le schéma assainissement a déjà été effectué. Christine SAUVADE demande s'il a été payé.

Johan ROUGERON répond qu'il a été partiellement payé.

Service de l'assainissement

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 du service de l'assainissement, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

			1			1
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	42 600,00	0,00	45 176,00	45 176,00	45 176,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	otal des dépenses de gestion des services	67 600,00	0,00	70 176,00	70 176,00	70 176,00
66	Charges financières	4 351,08	0,00	3 333,00	3 333,00	3 333,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	71 951,08	0,00	74 509,00	74 509,00	74 509,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	101 374,99		180 000,00	180 000,00	180 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	251 473,50		251 491,00	251 491,00	251 491,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	352 848,49		431 491,00	431 491,00	431 491,00
	TOTAL	424 799,57	0.00	506 000,00	506 000,00	506 000,00

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
		=
I	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	506 000 00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	330 500,00	0,00	345 014,48	345 014,48	345 014,48
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		330 500,00	0,00	345 014,48	345 014,48	345 014,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	330 500,00	0,00	345 014,48	345 014,48	345 014,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
	TOTAL	350 480,24	0,00	365 012,48	365 012,48	365 012,48

		+
R 002 RE	SULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	140 987,52
		=
TOTAL DES RECE	TTES D'EXPLOITATION CUMULEES	506 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
00		précédent (1)	50 404 40	0.676.07	0.575.07	00 000 00
20	Immobilisations incorporelles	50 424,13	50 424,13	9 575,87	9 575,87	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	591 095,98	94 792,91	635 295,11	635 295,11	730 088,02
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	641 520,11	145 217,04	644 870,98	644 870,98	790 088,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 827,45	0,00	51 843,00	51 843,00	51 843,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^a et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	50 827,45	0,00	51 843,00	51 843,00	51 843,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	692 347,56	145 217,04	696 713,98	696 713,98	841 931,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
	TOTAL	712 327,80	145 217,04	716 711,98	716 711,98	861 929,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	861 929,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		REGE	TIES D'INVEST	SOCIALCIAI		
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions	97 524,21	89 550,15	0,00	0,00	89 550,15
	d'investissement					
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	incorporelles					
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	en affectation	0.00	0.00			
23	Immobilisations en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	otal des recettes	97 524.21	00.000.40	0.00		00 550 45
1		97 524,21	89 550,15	0,00	0,00	89 550,15
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
106	Réserves (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts et	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100	cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison :	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	affectat° (BA,régie) (5)	5,55	-,	0,00	-,	-,
26	Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	rattachées					
27	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	financières					
	es recettes financières	43 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
45	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	pour le compte de					
tiers (6)		440 504 04	00.000.00			
Total des recettes réelles d'investissement		140 524,21	89 550,15	21 500,00	21 500,00	111 050,15
		101 071 00		490.000.00	100.000.00	100.000.00
021	Virement de la section	101 374,99		180 000,00	180 000,00	180 000,00
	d'exploitation (4)					l

	TOTAL	493 372,70	89 550,15	452 991,00	452 991,00	542 541,15
	'investissement	332010,13		12.100,00	101 101,00	10.11.,00
Total	des recettes d'ordre	352 848,49		431 491.00	431 491.00	431 491,00
	patrimoniales (4)					
041	Opérations	0.00		0.00	0,00	0,00
l	entre sections (4)					
040	Opérat° ordre transfert	251 473,50		251 491,00	251 491,00	251 491,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	319 387,87

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal du service de l'assainissement, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

Cinéma

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 de la régie du cinéma La Façade, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	92 956,30	0,00	116 297,75	116 297,75	116 297,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	67 950,00	0,00	72 250,00	72 250,00	72 250,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	20,00	20,00	20,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	160 926,30	0,00	188 567,75	188 567,75	188 567,75
66	Charges financières	0,00	0,00	1 750,00	1 750,00	1 750,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	160 926,30	0,00	190 317,75	190 317,75	190 317,75
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 330,54		10 786,00	10 786,00	10 786,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 330,54		10 786,00	10 786,00	10 786,00
TOTAL		173 256,84	0,00	201 103,75	201 103,75	201 103,75

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 996,25
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	212 100,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR +
		précédent (1)	,,			vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	98 472,03	0,00	110 072,00	110 072,00	110 072,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	84 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
	Total des recettes de gestion courante	182 472,03	0,00	204 572,00	204 572,00	204 572,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	182 472,03	0,00	204 572,00	204 572,00	204 572,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 527,97		7 528,00	7 528,00	7 528,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			7 528,00	7 528,00	7 528,00
	TOTAL	190 000,00	0,00	212 100,00	212 100,00	212 100,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	212 100,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		mémoire	réaliser N-1	nouvelles		(= RAR + vote)
		budget	(2)			
		précédent (1)				
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisationa incorporelles (sauf 204)	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 151,04	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	45 000,00	40 394,03	4 605,97	4 605,97	45 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	57 151,04	40 394,03	4 605,97	4 605,97	45 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
18	Compte de lisison : affectat* (BA,nigie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les dépenses réelles d'investissement	57 151,04	40 354,03	6 855,97	6 855,97	47 250,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	7 527,97		7 528,00	7 528,00	7 528,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 527,97		7 528,00	7 528,00	7 528,00
	TOTAL.	64 679,01	40 394.03	14 383,97	14 383,97	54 778,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	54 778,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	27 000.00	13 200.00	0.00	0.00	13 200.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0.00	45 000.00	0.00	0.00	45 000 00
20	Immobilisations incorporalles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations regues en affectation (6)	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	27 000,00	58 200,00	0.00	0.00	58 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent" invest, non transf.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements regus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat" et créances rattachées	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	27 000,00	58 200,00	0,00	0,00	58 200,00
021	Virement de la sect" de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Operat" ordre transfert entre sections (4)	12 330,54		10 786,00	10 788,00	10 786,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des	s recettes d'ordre d'investissement	12 330,54		10 786,00	10 785,00	10 786,00
	TOTAL	39 330,54	58 200.00	10 786,00	10 786,00	68 986,00
						+
	R	001 SOLDE D'EX	ECUTION POSIT	IIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	30 151,04
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal du cinéma, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

Guy GORBINET précise qu'en période estivale, le cinéma sera ouvert du vendredi au lundi pour des séances à 21h00 (pour éviter d'utiliser la climatisation).

Christine SAUVADE demande si cela ne pose pas de problème pour la programmation.

Guy GORBINET répond que la question a été posée au responsable. En France, il n'y a quasiment pas de sortie nationale pendant l'été. Les seules sorties sont des films américains. Il ajoute qu'il y aura une séance à 18h00 les samedis. Cette fermeture permettra aux agents de faire des travaux de nettoyage.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE trouve dommage que durant la période de juin à septembre, il n'y ait pas de séance les mercredis pour les enfants. Elle ajoute qu'il y a peu de programmation pour les enfants le mercredi.

Guy GORBINET répond qu'il faut regarder l'intérêt général. Cette solution a été trouvée. Une petite baisse des recettes a été anticipée sur le budget.

Véronique FAUCHER demande si c'est une expérimentation ?

Guy GORBINET confirme.

Christine SAUVADE demande à ce qu'il y ait des retours suite à cette expérimentation.

Philippe PINTON dit qu'il faut être vigilant pour le cinéma et pense qu'il faudrait mettre en place une commission qui réfléchisse à l'attractivité du cinéma.

Véronique FAUCHER ajoute qu'au jour d'aujourd'hui, la priorité n'est pas la culture et c'est dommage.

Guy GORBINET dit que beaucoup de places gratuites sont distribuées. Le problème c'est que c'est un cinéma intercommunal. Un bilan sera effectué à l'issue de l'expérimentation.

Régie de distribution de chaleur

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 de la régie de distribution de chaleur, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	319 400,00	0,00	410 870,00	410 870,00	410 870,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
T	otal des dépenses de gestion des services	319 500,00	0,00	410 970,00	410 970,00	410 970,00
66	Charges financières	28 600,00	0,00	26 074,00	26 074,00	26 074,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	348 100,00	0,00	437 044,00	437 044,00	437 044,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	15 031,47		13 947,00	13 947,00	13 947,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	53 300,00		53 237,00	53 237,00	53 237,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	68 331,47		67 184,00	67 184,00	67 184,00
	TOTAL	416 431,47	0,00	504 228,00	504 228,00	504 228,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 504 228,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	414 202,83	0,00	457 899,77	457 899,77	457 899,77
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	otal des recettes de gestion des services	414 202,83	0,00	457 899,77	457 899,77	457 899,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	11 910,00	11 910,00	11 910,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	414 202,83	0,00	469 809,77	469 809,77	469 809,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	ntal des recettes d'ordre d'exploitation	18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
	TOTAL	433 102,83	0,00	488 611,77	488 611,77	488 611,77

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 616,23
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	504 228.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
			(2)			
20	Immobilisations incorporelles	précédent (1) 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 400,00	0,00	48 382,00	48 382,00	48 382,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	48 382,00	48 382,00	48 382,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	46 400,00	0,00	48 382,00	48 382,00	48 382,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
	TOTAL	65 300,00	0,00	67 184,00	67 184,00	67 184,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	14 986,42
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 170,42

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECEITES D INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)	
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	d'investissement						
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	assimilées (hors 165)						
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	incorporelles						
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	corporelles						
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	en affectation	0.00					
23	Immobilisations en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
_	ours otal des recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
'		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	d'équipement	0.00	0.00				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
106	Réserves (7)	0.00	0.00	14 986.42	14 986.42	14 986.42	
165	Dépôts et	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
100	cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison :	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	affectat° (BA,régie) (5)	-,		-			
26	Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	rattachées						
27	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	financières						
Total des recettes financières		0,00	0,00	14 986,42	14 986,42	14 986,42	
45	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	pour le compte de tiers (6)						
Total des recettes réelles		0.00	0.00	14 986.42	14 986.42	14 986.42	
d'investissement		0,00	0,00	14 986,42	14 986,42	14 986,42	
021	Virement de la section	15 031,47		13 947,00	13 947,00	13 947,00	
	d'exploitation (4)						

040	Opérat° ordre transfert	53 300,00		53 237,00	53 237,00	53 237,00	
	entre sections (4)						
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00	
	patrimoniales (4)						
Total (des recettes d'ordre	68 331,47		67 184,00	67 184,00	67 184,00	
ď	'investissement						
	TOTAL	68 331,47	0,00	82 170,42	82 170,42	82 170,42	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)							
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES							

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal de la régie de distribution de chaleur, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

Pierre-Olivier VERNET explique que des fuites sur le réseau de chaleur ont été identifiées. Une expertise a été mandatée. Le pré-rapport mentionne une corrosion depuis l'extérieur de la tuyauterie. Des analyses sont encore en cours. Le rapport final de l'expertise n'a pas encore été reçu.

Philippe PINTON demande si on est dans le cadre de la décennale ?

Pierre-Olivier VERNET répond que c'était le but de lancer l'expertise avant la fin.

Philippe PINTON demande s'il y a la puissance nécessaire pour le raccordement de la future gendarmerie.

Guy GORBINET répond que oui.

Michel BEAULATON dit que c'est expert qui peut le dire.

Guy GORBINET dit qu'une étude sera faite.

Pierre-Olivier VERNET confirme qu'une analyse énergétique sera réalisée dès que le projet sera lancé.

III Cadre de vie et grands projets

3.1 Projet résidence seniors et habitat inclusif ADAPEI : cession des parcelles d'assise à l'OPHIS du Puy-de-Dôme

La commune d'AMBERT et l'OPHIS développent un projet de création de 35 logements en résidences séniors ou Habitat inclusif ADAPEI.

Conformément à la convention approuvée par délibération du 20/05/2022, la commune d'Ambert s'est engagée à céder les parcelles supports du projet au maitre d'ouvrage, à savoir l'OPHIS du Puy-de-Dôme.

L'OPHIS construira le complexe immobilier et en assurera la gestion avec l'ADAPEI.

La déconstruction du garage mécanique et de l'ancienne caserne des pompiers ont débuté.

Afin de lancer la conception et la construction du projet, il convient de finaliser la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AZ n°74 (environ 352 m²), 75 et 76, 10 rue des Allées.

M. le Maire souligne que :

- La commune d'Ambert cède à un office public de l'habitat, personne morale qui a une mission d'intérêt général
- La cession du foncier représente une contribution indispensable à l'équilibre du montage financier de l'opération. L'OPHIS investit de son côté ses fonds propres importants pour cette opération, et que celle-ci est soutenue par le Conseil Départemental.
- Les contreparties que la Commune pourra retirer de cette vente à l'euro symbolique, et surtout de l'ensemble immobilier qui sera construit seront très importantes :
- Le projet permet la requalification d'un secteur du centre-ville ; il répond à une étude de besoins (2021) qui met en évidence la nécessité de créer des logements adaptés à une population vieillissante.
- Le projet permettra de créer des logements situés en centre-ville et proches des commerces et services.
- Enfin, le projet s'appuie sur un volet social et handicap important : la réalisation d'un habitat inclusif (géré par l'Adapei), pour des personnes adultes en situation de handicap. En synthèse, ce projet présente donc un intérêt majeur pour la commune d'Ambert et ses habitats.

L'objet de la présente délibération est d'accepter la cession à l'euro symbolique à l'OPHIS du Puy de dôme les parcelles cadastrées AZ n°74 (environ 352 m²), 75 et 76, 10 rue des Allées

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à céder les parcelles AZ n°74 (environ 352 m²), 75 et 76 à l'OPHIS 63 à l'euro symbolique

Christine SAUVADE demande la date de livraison du projet.

Guy GORBINET répond en 2025.

Corinne ROMEUF demande si les logements seront seulement à la location ?

Guy GORBINET répond que oui.

IV Informations au Conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Sollicitation du Conseil départemental pour un financement pour la réalisation d'une piste d'athlétisme avec terrain de rugby central au titre du FIC 2023,
- Conclusion d'un bail de location avec Madame Sandrine CHAMPAVERT pour un appartement de type studio situé 38 rue du Chicot. Date d'effet le 8 Mars 2023
- Approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la dépollution de l'ensemble immobilier du site de l'ancienne caserne des pompiers,
- Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du chemin de Nouara.

V Questions diverses

Chemin de l'Ane bleu

Véronique FAUCHER demande des informations concernant le chemin de l'Ane bleu. Guy GORBINET répond que la propriétaire a donné son accord à condition que l'exploitant soit d'accord.

L'exploitant a été contacté plusieurs fois sans réponse. Corinne MONDIN va se rendre sur place pour essayer de le voir. De plus, un courrier a été envoyé au nouveau propriétaire, pour avoir l'autorisation d'aller récupérer les 3 bancs qui avaient été installés.

Corinne MONDIN ajoute qu'il n'y a toujours pas de réponse.

Rugby

Philippe PINTON demande où vont jouer les rugbymans l'année prochaine suite au projet de l'entreprise Omerin qui faut soutenir ?

Guy GORBINET répond qu'une rencontre est organisée avec les Présidents du club de foot et de rugby.

Circulation

Christine SAUVADE demande où en est le Stop rue des Frères Angéli ? Guy GORBINET répond qu'il va s'en occuper.

Maison de santé

Michel BEAULATON a appris que la Maison de santé était ouverte sur les réseaux sociaux et qu'il aurait souhaité être informé.

Guy GORBINET répond que la commune n'a rien eu d'officiel. Il n'a pas connaissance de la date de l'inauguration.

Marc CUSSAC ajoute que c'est une installation partielle pour l'instant.

Christine SAUVADE demande quand la collectivité va commencer à payer les locaux vacants ?

Véronique FAUCHER précise que ce n'est pas intégré dans le budget 2023.

Guy GORBINET répond que le moment n'est pas connu et qu'il sera intégré par DM.

Centre hospitalier

Guy GORBINET fait un point sur la situation de l'hôpital. Toutes les plages urgence/SMUR de la première semaine d'avril sont complètes. Il reste 6 plages à compléter. Tous les jours les directeurs et les cadres hospitaliers cherchent à remplir les lignes d'urgence (SAV et SMUR).

Salle de musculation

Michel BEAULATON dit que le Président de l'association de musculation s'inquiète de l'étroitesse de la salle en raison du nombre d'adhérents (350). Le Président propose de financer les travaux d'agrandissement.

Guy GORBINET répond qu'il a rencontré des membres de l'association. Ils avaient demandé d'utiliser la salle de ping-pong. Une réponse négative leur a été faite car elle est utilisée par d'autres utilisateurs dont les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.